

|||||

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE CONSEIL REGIONAL DE GUADELOUPE



SEANCE DU JEUDI 8 JUIN 2023

Délibération : N° CR/23-319

La commission permanente du conseil régional réunie en sa séance du jeudi 8 juin 2023, Hôtel de Région salle 8/9 à Basse-Terre, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie HUBERT, Vice-Président du conseil régional de Guadeloupe.

Etaient présents, les conseillers :

Mme Marie-Luce PENCHARD, M. Jean BARDAIL, M. Camille PELAGE, M. Jean-Marie HUBERT, Mme Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO, M. Jean-Claude NELSON, M. Philippe DEZAC

Nombre de présents : 7

Etaient représentés, les conseillers :

M. Ary CHALUS, Mme Gersiane BONDOT-GALAS, Mme Chantal LERUS

Nombre de représentés : 3

Etaient absents, les conseillers :

Mme Magaly MARCIN, M. Loïc MARTOL, Mme Josette BOREL-LINCERTIN

Nombre d'absents : 3

Sur proposition du président du conseil régional, après en avoir délibéré et adopté à l'unanimité.

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
CONSEIL REGIONAL DE GUADELOUPE**



SEANCE DU JEUDI 8 JUIN 2023

Délibération : N° CR/23-319

Direction Générale	DIRECTION GENERALE ADJOINTE ENERGIE EAU TRANSPORT ROUTES ET DESENCLAVEMENT NUMERIQUE
Direction	Direction du Désenclavement numérique
Objet	Attribution Chèques TIC

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL RÉGIONAL DE
GUADELOUPE DÉCIDE**

Rapport N° : CR/23-319
Délibération N° : CR/23-319

- Vu le règlement N°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;
- Vu le règlement (UE) n° 2021/1060 du parlement Européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant disposition commune aux différents fonds ;
- Vu le règlement (UE) n° 2021/1058 du parlement Européen et du Conseil du 24 juin 2021 relatif au Fonds Européens de Développement Régional et au Fonds de cohésion ;
- Vu le règlement (UE) n° 2021/1237 de la commission du 23 juillet 2021 modifiant le règlement (UE) n° 651/2014 déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au journal officiel de l'Union européenne (JOUE) du 23 juillet 2021 ;
- Vu le programme opérationnel (PO) du FEDER-FSE, définissant le cadre régional d'intervention du FEDER pour une période de programmation de 7 ans : 2021-2027 ;
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1511-2 ;
- Vu la délibération n° CR/17-1397 d'approbation du Schéma Numérique de la Guadeloupe (SNG), de l'assemblée plénière du 27/12/2017 ;
- Vu la délibération du conseil régional n° CR/23-230 du 27 avril 2023, relative à la mise en place de l'aide « chèques TIC » et allouant une enveloppe financière à ce dispositif ;
- Vu le marché n° 23F037 « gestion du dispositif chèques TIC » attribué à l'ASP ;

Considérant les orientations de la région, actées dans le SNG, visant notamment à soutenir le développement des usages et services numériques contribuant au développement du territoire,

Considérant l'orientation 5 du SDUN pour des entreprises plus connectées et plus compétitives, plus précisément le volet 3 de l'orientation 13 relatif au chèque TIC visant à aider les TPE/PME régionales à se développer à l'aide des technologies numériques,

Considérant la nécessité d'avoir un dispositif d'aides à l'investissement qui réponde de façon plus adéquate aux besoins des acteurs du territoire,

Considérant la liste des dossiers présentés au titre du dispositif « chèques TIC »,

Sur le rapport présenté par le président du conseil régional et après avoir en délibéré.

D E C I D E

Article 1 : d'approuver la répartition d'une somme de 161 353,34 € (cent soixante et un mille trois cent cinquante-trois euros et trente-quatre cents) entre les 27 requérants retenus au titre du dispositif d'aide « Chèque TIC », conformément à la liste jointe en annexe, partie intégrante de la présente délibération ;

Article 2 : d'autoriser, conformément au marché n° 23F037 susvisé, l'Agence de Services et de Paiement (ASP), en sa qualité de gestionnaire de ce dispositif, à procéder au versement du montant de la subvention aux opérateurs désignés par les requérants et ayant sollicité l'accompagnement financier de la collectivité régionale et mentionnés sur la liste annexée ;

Article 3 : la dépense sera imputée sur les crédits d'intervention mis à disposition par la délibération CR/23-230 du 27 avril 2023 conformément au marché n°23F037 susvisé ;

Article 4 : le président du conseil régional, le directeur général des services, le payeur régional, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Le présent acte a été publié sur le site internet de la Région Guadeloupe le 7 juillet 2023.

Accusé de réception en préfecture
971-239710015-20230608-lmc145906-DE-1-1
Date de télétransmission : 03/07/2023
Date de réception en préfecture : 03/07/2023

Fait à Basse-Terre, le 08/06/2023
Le président du conseil régional

Ary CHALUS



Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans le délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. A cet effet, le requérant peut saisir le tribunal administratif de Guadeloupe d'un recours contentieux. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse implicite ou explicite (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Annexe : liste des Bénéficiaires de l'aide « Chèques TIC »

N° Projet	Nom du porteur de projet	Date de dépôt	Type de projet	Commune d'installation	Taux de subvention applicable en %	Le(s) prestataire(s)	Montant HT aide régionale par prestataire	Montant HT total aide régionale par projet	Montant projet en HT
21E04777	SAMARYL 21	20/01/2022	Présence web	CAPESTERRE-BELLE-EAU	80%	KATCHAK DIGITAL AGENCY	4 872,00 €	7 504,00 €	9 380,00 €
			Sécurité		80%	CARAIBEEN DE GESTION ET SERVICES INFORMATIQUE	2 632,00 €		
22E00815	PLAISIR SANS IVRESSE FWI	06/04/2022	Présence web	LES ABYMES	80%	LYANNAJ AGENCY	7 464,00 €	7 464,00 €	9 330,00 €
22E01137	SAS OP	10/05/2022	Présence web	POINTE-A-PITRE	80%	MAXIME GOUEUSSE CHARLES (SALAM.COM.UNITY)	2 808,00 €	3 770,15 €	5 915,37 €
			Transition numérique		40%	PC LEADER CARAIBES	962,15 €		
22E1557	BRAGHS ENTERTAINMENT	21/06/2022	Transition numérique	BOUILLANTE	40%	SUMUP	802,40 €	802,40 €	2 006,00 €
22E01563	ROOTS ET CHIC	21/06/2022	Présence web	SAINTE-ROSE	80%	DEVELOPPEUR EXPERT EURL	10 000,00 €	10 000,00 €	12 533,00 €
22E01721	GESTION POUR SERVICES	29/06/2022	Présence web	MORNE A L'EAU	80%	PRUNIER JEAN-PIERRE FRANCOIS	5 256,40 €	5 256,40 €	6 570,50 €
22E02023	I MOTORS	12/07/2022	Présence web	BAIE-MAHAULT	80%	IPEOS	10 000,00 €	10 000,00 €	12 790,00 €
22E02073	DIAMOND LOCATION	18/07/2022	Présence web	LES ABYMES	80%	DIGITALLIS	6 608,00 €	6 608,00 €	8 260,00 €
22E02130	PATISLAND	27/07/2022	Présence web	BAIE-MAHAULT	80%	BEWEB SASU	10 000,00 €	10 000,00 €	15 208,00 €
22E02139	BAMBOO LOCATIONS	28/07/2022	Présence web	LES ABYMES	80%	AGENCE DIGITALE MJ METRIX	7 920,80 €	7 920,80 €	9 901,00 €

22E02208	HOME ANIMAL	08/08/2022	Présence web	BAIE-MAHAULT	80%	DIGITALLIS	8 912,00 €	10 000,00 €	14 330,00 €
			Transition numérique		40%	DIGITALLIS	1 088,00 €		
22E02329	ECO BISNESS NGT	18/08/2022	Transition numérique	PORT-LOUIS	40%	MFGP	1 041,70 €	1 041,70 €	2 604,24 €
22E02335	LA DEM GUAD	19/08/2022	Présence web	SAINT-FRANCOIS	80%	GM CONSULT LTD	5 404,32 €	5 404,32 €	6 755,40 €
22E02338	VALERIE BEIGE	20/08/2022	Présence web	POINTE-NOIRE	80%	DENIS SANDY PATRICK	2 896,00 €	3 225,72 €	4 444,31 €
			Transition numérique		40%	NOVE	329,72 €		
22E02363	SORECO	23/08/2022	Présence web	BAIE-MAHAULT	80%	AGENCE MOUN	2 800,00 €	3 173,86 €	4 434,66 €
			Transition numérique		40%	PC LEADER CARAIBES	373,86 €		
22E02476	BULLES 2 BIEN-ETRE	02/09/2022	Présence web	PETIT-BOURG	80%	NOVIRIS	5 522,40 €	5 522,40 €	6 903,00 €
22E02585	CABINET D'ETUDES FINANCIERES ET COMPTABLES ANTILLES	12/09/2022	Transition numérique	BAIE-MAHAULT	40%	GUADELOUPE INFORMATIQUE DATA	9 177,64 €	9 177,64 €	22 944,09 €
22E02590	NICOLAS POUMAILLOUX	12/09/2022	Transition numérique	SAINTE-ANNE	40%	DGP	1 174,20 €	1 174,20 €	2 935,50 €
22E02620	LABORATOIRE NATIYE	13/09/2022	Présence web	LE MOULE	80%	START ET BRAND	8 320,00 €	8 320,00 €	10 400,00 €
22E02621	MAISONS CARIBOIS	14/09/2022	Présence web	BAIE-MAHAULT	80%	AGWANET	9 736,00 €	9 736,00 €	12 170,00 €

22E02668	ORS CONCEPT CAR	16/09/2022	Présence web	LES ABYMES	80%	RENTER CONCEPT	3 600,00 €	3 600,00 €	4 500,00 €
22E02714	SPORT STORE	20/09/2022	Présence web	CAPESTERRE-BELLE-EAU	80%	BUZZINGA	10 000,00 €	10 000,00 €	12 500,00 €
22E02754	J.B.C	24/09/2022	Présence web	LE GOSIER	80%	PRESTA PLUS	6 658,63 €	6 658,63 €	8 323,29 €
22E02764	JOSTA BOUTIQUE	26/09/2002	Présence web	LES ABYMES	80%	PRESTA PLUS	10 000,00 €	10 000,00 €	13 350,23 €
22E02877	NICOLAS HARDOIN	11/10/2022	Présence web	POINTE-NOIRE	80%	DENIS SANDY PATRICK	2 360,00 €	2 760,00 €	3 949,99 €
			Transition numérique		40%	GUADELOUPE MOBILIER	400,00 €		
22E02939	GROUPE COLIMAT	17/10/2022	Transition numérique	LAMENTIN	40%	AB INFO SERVICE	1 293,20 €	1 293,20 €	3 233,00 €
22E02946	SEBASTIEN NEBOR	17/10/2022	Transition numérique	PETIT-BOURG	40%	GROUPE LDLC	939,92 €	939,92 €	2 349,79 €
TOTAL							161 353,34 €	161 353,34 €	228 021,37 €